



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

17 DEC. 2020

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Projet de Motion pour le soutien à la mise en place d'un Car à Haut Niveau de Services (CHNS) en Cœur d'Hérault

Depuis plus de 15 ans, le Pays Cœur d'Hérault connaît une croissance socioéconomique importante à proximité de grands centres urbains. La population s'est structurée autour de 3 pôles que sont Lodève, Clermont Hérault et Gignac- Saint André de Sangonis, pôles économiques et démographiques, mais se réparti aussi sur l'ensemble de ses 77 communes. Toutefois, la croissance économique de la métropole de Montpellier explique aussi le dynamisme du territoire, grâce notamment à l'arrivée d'une infrastructure autoroutière gratuite (A75/A750).

Les relations pendulaires entre les 3 grands pôles du Cœur d'Hérault et au-delà, vers la Métropole de Montpellier, engendrent des déplacements quotidiens importants : sur les 28 120 actifs occupés que comptait le Cœur d'Hérault en 2010, 41% des actifs allaient travailler à l'extérieur du Cœur d'Hérault dont 61% vers la Métropole de Montpellier, impliquant une saturation matinale quotidienne à l'entrée de Montpellier. L'aire urbaine de Montpellier en 2020 concerne une très grande partie des communes du Cœur d'Hérault (CCVH, CCC en intégralité et le sud de la CCLL).

La population du Cœur d'Hérault, majoritairement active et très motorisée, cherche à rationaliser ses déplacements, afin de limiter les distances effectuées, et indirectement les coûts. Malgré la présence d'un réseau de transports en commun bien présent et efficace sur le territoire, celui-ci ne peut satisfaire la demande notamment dans les zones « non denses ». C'est pourquoi la voiture individuelle est utilisée de façon importante sur le Cœur d'Hérault.

Le schéma de mobilité du Cœur d'Hérault approuvé en 2015 a proposé un bouquet de solutions qui permettant à chacun de trouver sa solution (transport en commun, transport à la demande, mobilités douces, covoiturage, ...), tout en œuvrant à une relocalisation de l'économie sur le territoire afin d'éviter les déplacements.

Pour favoriser le report modal et inciter à la réduction de la voiture individuelle, le PADD du ScoT Cœur d'Hérault a proposé de reprendre l'idée portée il y a quelques années par le Département de l'Hérault de mettre en œuvre un Car à Haut niveau de service (CHNS).

Le CHNS est un transport en commun en site propre (TCSP) effectué en car dans les secteurs où les conditions de circulation sont les plus difficiles (principalement à l'entrée de Montpellier). Le CHNS assure également un niveau de service supérieur à des lignes « conventionnelles », en apportant des améliorations sur la fréquence, la vitesse, la régularité, ou le confort.

La mise en place de la tarification unique dès 2010 a engendré une augmentation de la fréquentation du réseau de près de 130% sur les lignes de transports en commun de l'axe Lodève-Clermont-l'Hérault-, Gignac-Montpellier. Pour répondre à cette augmentation de la fréquentation et de la demande émanant des habitants du Cœur d'Hérault, le Département prévoyait la réalisation d'un CHNS sur cet axe déjà très performant, laissant envisager une augmentation de l'offre et de l'attractivité avec :

- Un meilleur cadencement des lignes entre Lodève et Montpellier par exemple (10mn en HP/30mn en HC) ;
- Une plus grande amplitude horaire (de 6h à 23h sur l'axe principal).

Ce projet prévoyait initialement la mise en site propre du dernier tronçon du parcours aux abords de Montpellier pour éviter les embouteillages (5 derniers kilomètres). Ce projet est aujourd'hui suspendu.

.../..

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Considérant que la desserte en TC déjà performante sur les pôles doit être optimisée autour d'un projet de mobilité structurant,

Considérant qu'il s'agit d'organiser un système de transport performant à l'échelle départementale, en développant une offre de transport attractive, alternative à l'auto-solisme,

Considérant que les élu-e-s ont inscrit cet aménagement dans les orientations du SCOT du Cœur d'Hérault car essentiel dans le développement futur du territoire,

Considérant la construction imminente du Pôle d'Echange Multimodal routier de Gignac, et celles programmées de Clermont l'Hérault et de Lodève, justifiant encore davantage la mise en œuvre d'un CHNS vers Montpellier,

Considérant l'arrivée prochaine du LIEN dans le secteur de Juvignac, et le prolongement du COM (Contournement Ouest de Montpellier) vers l'A9 (fin de l'enquête publique)

Les membres du Comité syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault réunis le 4 décembre 2020 demandent à l'unanimité que les autorités compétentes, à savoir, l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault et la Métropole de Montpellier, en lien avec les élu-e-s du Cœur d'Hérault, relancent rapidement le projet de Car à Haut Niveau de Services entre Lodève, Clermont l'Hérault, Gignac et Montpellier, et que ce projet soit inscrit dans le contrat de plan Etat – Région 2021-2027.